

2024-1494
04-10-2024

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant le quizalofop-p-éthyl RVD2024-03. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 23/02/2026, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2024-03. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2024-1494
04-10-2024

(étiquette)

GROUP	1	HERBICIDE
-------	---	-----------

IPCO CONTENDER[®] HERBICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LA CAMÉLINE, LE CANOLA, LE LIN (INCLUANT LES VARIÉTÉS LOW EN ACIDE LINOLÉNIQUE), LES TOURNESOLS, LE SOJA (INCLUANT LES VARIÉTÉS DÉNOMMÉES «STS[®]», LA LUZERNE DE SEMENCE, LES LENTILLES, LES POIS (DE GRANDE CULTURE ET DE CONSERVE), LES LÉGUMINEUSES DE SEMIS DESTINÉES À LA PRODUCTION DE GRAINES, LA FÊTUQUE ROUGE TRAÇANTE DE SEMIS OU ÉTABLIE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE GRAINES, LE TRÈFLE ROUGE ET LE TRÈFLE ALSIKE ÉTABLIS DESTINÉS À LA PRODUCTION DE SEMENCE, LA GOURGANE OU FÈVE DES MARAIS (SEC) ET LE LUPIN À FEUILLES ÉTROITES, LA BETTERAVE À SUCRE, LES HARICOTS MANGE-TOUT; LES HARICOTS SECSCOMMUNS; POUR L'UTILISATION DANS L'OUEST DU CANADA SUR LES POIS CHICHES; LA MOUTARDE ORIENTALE TYPES CONDIMENTAIRE ET À GRAINE OLÉAGINEUSE (Y COMPRIS LE CANOLA DE TYPE BRASSICA JUNCEA); LA MOUTARDE JAUNE ET BRUN; CRAMBE; LA MOUTARDE D'ÉTHIOPIE (BRASSICA CARINATA), BAIES DE SASKATOONS, GROUPE DE CULTURES 11-09 (FRUITS À PÉPINS), GROUPE DE CULTURES 12-09 (FRUITS À NOYAU), SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07 F (PETITS FRUITS DE PLANTES GRIMPANTES, SAUF LE KIWI), LES HARICOTS SUIVANTS DANS LE SUD DE L'ONTARIO (LE HARICOT DE LIMA, LE HARICOT MUNGO ET LE HARICOT ADZUKI); LE RUTABAGA EN ONTARIO ET AU QUÉBEC; ET SUR LE CHANVRE INDUSTRIEL DESTINÉ À LA PRODUCTION DE FIBRES, GRAINE ET HUILE ET SUR LES CUCURBITACÉES AUCANADA.

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Quizalofop P-éthyle 96 g/L

N° D'HOMOLOGATION : 32091 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX
IRRITANT POUR LA PEAU SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

CONTENU NET : 1L à 1500L

Fabriqué par
Nissan Chemical Corporation
c/o Nissan Chemical America Corporation
10333 Richmond Avenue, Suite 1100,
Houston TX 77042

Information sur le produit : 1-800-960-4318

Distribué par

La Coopérative Interprovinciale Ltée
C.P. Boite 1050

Saskatoon, Saskatchewan, S7K 3M9

Renseignements concernant les produits : 1-204-233-3461

Pour les urgences médicales, déversements, fuites ou appel de feu 1-613-996-6666 (24 heures).

2024-1494
04-10-2024

MISES EN GARDE :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX.
- AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU.
- SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU.
- Ce produit peut être nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Il irrite les yeux.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans un endroit suffisamment aéré.
- Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application et les activités de nettoyage et de réparation. Si l'application est réalisée à partir d'une cabine fermée, le port de gants n'est pas nécessaire.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant que l'on utilise le produit. Après l'utilisation, laver la peau à fond à l'eau et au savon.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.
- Ne pas entrer ni permettre aux travailleurs de rentrer dans la zone traitée dans les 4 jours suivant l'application pour effectuer des activités de dépistage dans la *Caméline*. Pour toutes les autres cultures, ne pas entrer ni permettre aux travailleurs de rentrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL :

- Porter des lunettes protectrices ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques et une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long lors de la préparation du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.
- Porter un chapeau et une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long au cours de la pulvérisation.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'usage. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les réutiliser.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient un principe actif et des distillats aromatiques du pétrole qui sont TOXIQUES pour les organismes aquatiques.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour la suppression d'organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

PREMIERS SOINS :
EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

2024-1494
04-10-2024

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-613-996-6666 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE.

Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des engrais, des semences, de la nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. NE PAS EXPOSER AU GEL.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2024-1494
04-10-2024

GROUP	1	HERBICIDE
-------	---	-----------

IPCO CONTENDER® HERBICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LA CAMÉLINE, LE CANOLA, LE LIN (INCLUANT LES VARIÉTÉS LOW EN ACIDE LINOLÉNIQUE), LES TOURNESOLS, LE SOJA (INCLUANT LES VARIÉTÉS DÉNOMMÉES «STS®», LA LUZERNE DE SEMENCE, LES LENTILLES, LES POIS (DE GRANDE CULTURE ET DE CONSERVE), LES LÉGUMINEUSES DE SEMIS DESTINÉES À LA PRODUCTION DE GRAINES, LA FÊTUQUE ROUGE TRAÇANTE DE SEMIS OU ÉTABLIE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE GRAINES, LE TRÈFLE ROUGE ET LE TRÈFLE ALSIKE ÉTABLIS DESTINÉS À LA PRODUCTION DE SEMENCE, LA GOURGANE OU FÈVE DES MARAIS (SEC) ET LE LUPIN À FEUILLES ÉTROITES, LA BETTERAVE À SUCRE, LES HARICOTS MANGE-TOUT; LES HARICOTS SECSCOMMUNS; POUR L'UTILISATION DANS L'OUEST DU CANADA SUR LES POIS CHICHES; LA MOUTARDE ORIENTALE TYPES CONDIMENTAIRE ET À GRAINE OLÉAGINEUSE (Y COMPRIS LE CANOLA DE TYPE BRASSICA JUNCEA); LA MOUTARDE JAUNE ET BRUN; CRAMBE; LA MOUTARDE D'ÉTHIOPIE (BRASSICA CARINATA), BAIES DE SASKATOONS, GROUPE DE CULTURES 11-09 (FRUITS À PÉPINS), GROUPE DE CULTURES 12-09 (FRUITS À NOYAU), SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07 F (PETITS FRUITS DE PLANTES GRIMPANTES, SAUF LE KIWI), LES HARICOTS SUIVANTS DANS LE SUD DE L'ONTARIO (LE HARICOT DE LIMA, LE HARICOT MUNGO ET LE HARICOT ADZUKI); LE RUTABAGA EN ONTARIO ET AU QUÉBEC; ET SUR LE CHANVRE INDUSTRIEL DESTINÉ À LA PRODUCTION DE FIBRES, GRAINE ET HUILE ET SUR LES CUCURBITACÉES AU CANADA.

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Quizalofop-P-éthyl 96 g/L

N° D'HOMOLOGATION : 32091 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX
IRRITANT POUR LA PEAU SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

CONTENU NET : 1L à 1500L

Fabriqué par
Nissan Chemical Corporation
c/o Nissan Chemical America Corporation
10333 Richmond Avenue, Suite 1100,
Houston TX 77042
Information sur le produit : 1-800-960-4318

Distribué par
La Coopérative Interprovinciale Ltée
C.P. Boite 1050
Saskatoon, Saskatchewan, S7K 3M9
Renseignements concernant les produits : 1-204-233-3461

Pour les urgences médicales, déversements, fuites ou appel de feu 1-613-996-6666 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS SURE LA SÉCURITÉ

MISES EN GARDE :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX
- AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
- Peut-être nocif si avalé, respiré ou absorbé par la peau. Provoque une irritation oculaire.
- Ne pas mettre dans les yeux ou sur les vêtements. Éviter tout contact avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser une ventilation adéquate.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Laver soigneusement la peau avec du savon et de l'eau après la manipulation.
- Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application et les activités de nettoyage et de réparation. Si l'application est réalisée à partir d'une cabine fermée, le port de gants n'est pas nécessaire.
- Appliquer le produit seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation et d'activité humaines (p. ex. les maisons, les chalets, les écoles et les aires récréatives) est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de l'inversion des températures, de l'équipement d'application et des réglages de pulvérisation.
- NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité (DS) de 12 heures ne soit écoulé.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Portez des lunettes protectrices ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques et une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.
- Pour la protection des travailleurs lors de l'application, porter un chapeau et une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long.
- Retirer les vêtements contaminés immédiatement après usage. Ranger et laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-613-996-6666 (24 heures)

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE.

Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

IMPORTANT

Des dommages ou la perte des arbres ou d'autres plantes utiles peuvent résulter du défaut d'observer ce qui suit:

- Ne pas appliquer ni vider ou rincer l'équipement sur ou près des arbres ou des plantes, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas utiliser sur les pelouses, sentiers, allées, courts de tennis ou endroits analogues.
- Empêcher la dérive de pulvérisation vers les plantes utiles.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau, y compris l'eau d'irrigation qui peut être utilisée sur d'autres cultures.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Faites preuve de prudence lors de la manipulation de IPCO Contender Herbicide puisque des déversements accidentels ou des éclaboussures peuvent abîmer le fini sur le matériel peint.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient des distillats aromatiques du pétrole qui sont TOXIQUES pour les organismes aquatiques

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte ou sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour la suppression d'organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

PRECAUTIONS POUR L'UTILISATEUR :

- Ne pas appliquer sur le soja dans les 80 jours précédant la récolte.
- Ne pas appliquer sur du canola dans les 64 jours précédant la récolte.
- Ne pas appliquer sur du lin dans les 82 jours précédant la récolte.
- Ne pas appliquer sur les tournesols dans les 60 jours précédant la récolte
- Ne pas appliquer sur les lentilles ou les pois (de grande culture et de transformation) dans les 65 jours précédant la récolte.
- Ne pas appliquer sur le chanvre industriel destiné à la production de fibres, graine et huile dans les 73 jours précédant la récolte.
- Ne pas entrer ni permettre aux travailleurs de rentrer dans la zone traitée dans les 4 jours suivant l'application pour effectuer des activités de dépistage dans la caméline. Pour toutes les autres cultures, ne pas entrer ni permettre aux travailleurs de rentrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.
- Ne pas appliquer l'IPCO Contender Herbicide aux plantes stressées par des conditions rigoureuses comme la sécheresse, la faible fécondité, ou un temps froid puisque la suppression des mauvaises herbes peut être réduite.
- Ne pas appliquer l'IPCO Contender Herbicide sur les cultures stressées par des conditions rigoureuses comme la sécheresse, la faible fertilité, des sols salins, des sols gorgés d'eau (sols à pleine capacité ou en champ proche), les maladies ou dommages dus aux insectes, car la culture peut être endommagée.
- La sécheresse, la maladie ou le dommage dus aux insectes suivant le traitement peuvent également endommager les cultures.

2024-1494
04-10-2024

- Les précipitations ayant lieu 1 heure après l'application peuvent réduire l'efficacité de la pulvérisation.
- Éviter la dérive vers d'autres cultures et les zones non ciblées. Les cultures céréalières comme le maïs et le blé sont très sensibles à l'IPCO Contender Herbicide.
- Ne pas contaminer l'eau d'irrigation.
- NE PAS CONGELER

ATTENTION :

Ne pas laisser paître le bétail les cultures traitées ni couper le foin des cultures traitées puisque les données ne sont pas suffisantes pour appuyer de tels usages.

INFORMATION GÉNÉRALES

IPCO Contender Herbicide est un herbicide sélectif de post-levée pour lutter contre les graminées annuelles et vivaces dans les cultures suivantes :

- la camelina
- le canola
- le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique)
- les tournesols
- le soja (y compris les variétés dénommées «STS»)
- la luzerne de semence
- les lentilles
- les pois (de grande culture et de transformation)
- les légumineuses de semis destinées à la production de semences
- la févule rouge traçante de semis ou établie pour la production de semences
- la gourmane ou fève des marais (sec)
- le lupin à feuilles étroites
- le trèfle rouge et le trèfle alsike établis destinés à la production de semence
- la betterave à sucre
- les haricots mange-tout
- les haricots secs
- les pois chiches (l'Ouest du Canada seulement)
- la moutarde orientale de types condimentaire et à graine oléagineuse (y compris le canola de type Brassica juncea) la moutarde brun et jaune
- crambe
- la moutarde Ethiope (Brassica carinata)
- le haricot de Lima, le haricot adzuki et le haricot mungo (sud de l'Ontario seulement)
- les rutabagas (Ontario et Québec seulement)
- le chanvre industriel destiné à la production de fibres, graine et huile
- la cucurbitacées

Les doses d'emploi et le moment de traitement recommandés pour l'application de IPCO Contender Herbicide assureront la suppression des graminées présents. IPCO Contender Herbicide ne contrôle pas les carex ou les mauvaises herbes à feuilles larges.

Les cultures céréalières, y compris le blé, l'orge, le seigle, l'avoine et le maïs sont très sensibles à l'IPCO Contender Herbicide.

Lorsqu'il n'est pas utilisé, garder le contenant fermé pour éviter l'évaporation ou la perte résultant de débordements.

Dans certaines conditions environnementales, des taches peuvent apparaître sur la feuille de soja. La nouvelle croissance n'est pas affectée et il n'y a aucun effet négatif sur le rendement des cultures.

MODE D'ACTION

IPCO Contender Herbicide est un herbicide systémique qui est rapidement absorbé et transporté du feuillage traité au système de racines et aux points de croissance de la plante.

Les plantes traitées montrent une réduction de la croissance et une perte de compétitivité. Un début de jaunissement ou un brunissement des tissus végétaux jeune est suivi par un effondrement progressif du reste du feuillage. Ces symptômes sont généralement observés dans une à trois semaines en fonction de l'espèce

2024-1494
04-10-2024

d'herbe traitée et des conditions environnementales.

PRÉPARATION DU MATÉRIEL DE PULVÉRISATION

APPLICATION AU SOL : (Pour IPCO Contender Herbicide utilisé seul ou en mélange en réservoir)

Utilisez un pulvérisateur correctement étalonné qui assurera la couverture complète des mauvaises herbes avec le mélange à pulvériser. Appliquer un minimum de 100 L / ha au total comme volume de pulvérisation. Utiliser des buses à jet plat. NE PAS UTILISER de buses à miroir.

Utiliser des tamis de 50 mailles ou moins. Une pression de pulvérisation de 210-275 kPa est recommandée. Sous la pression des mauvaises herbes lourds, augmenter le volume de pulvérisation jusqu'à 400 L / ha au total.

Éviter le chevauchement. Fermer la rampe de pulvérisation lors des démarrages, des virages, des ralentissements ou des arrêts pour éviter une application excessive.

Utiliser la préparation de IPCO Contender Herbicide dans les 24 heures ou le produit pourrait se dégrader. Si la préparation de pulvérisation est laissée sans agitation, agiter vigoureusement avant l'utilisation.

Ne pas appliquer lorsque les conditions environnementales telles que la vitesse du vent, la température, l'humidité relative, etc. sont favorables à la dérive d'embruns.

APPLICATION AÉRIENNE : (Uniquement pour IPCO Contender Herbicide utilisé seul)

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement. Ne pas utiliser de signaleurs humains.

2024-1494
04-10-2024

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler représentant local en composant le 1-800-960-4318. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

- Appliquer un minimum de 25 L de volume de pulvérisation par hectare.
- Faire un maximum de 50 L de volume de pulvérisation par hectare.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

- 1) S'assurer que le réservoir de pulvérisation est nettoyé à fond avant le mélange.
- 2) Remplir le réservoir à moitié avec de l'eau. LAISSER FONCTIONNER L'AGITATEUR.
- 3) Si l'on mélange IPCO Contender Herbicide avec un autre pesticide et / ou un adjuvant, utiliser la séquence suivante :
 - a) des agents de conditionnement de l'eau
 - b) les poudres mouillables (WP)
 - c) à sec granules WDG)
 - d) la suspension concentrés (SC) ou flowables
 - e) les concentrés émulsionnables (CE) ou à base d'huile produits (IPCO Contender Herbicide)
 - f) les tensioactifs (NIS, COC, MSO)S'assurer que l'herbicide est complètement mélangé avant de passer à l'étape suivante.
- 4) Ajouter le reste de l'eau nécessaire à la cuve. Bien mélanger avant d'appliquer à la culture.

Lors des préparations subséquentes, s'assurer que la quantité de solution restant dans le réservoir de la charge précédente est inférieure à 10% du volume sur le point d'être mélangé.

Ne pas mélanger, charger ou nettoyer l'équipement de pulvérisation où il y a un potentiel de contamination des puits ou de systèmes aquatiques.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'IPCO Contender Herbicide est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'IPCO Contender Herbicide et d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans le même champ. D'autres mécanismes de résistance qui ne sont pas liés au site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru, peuvent également exister. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide IPCO Contender Herbicide ou les herbicides du même groupe 1 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non

2024-1494
04-10-2024

contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec La Coopérative Interprovinciale Ltée. au 1-204-233-3461.

MODE D'EMPLOI

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne :

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 kilomètres par heure à la hauteur de vol sur le site d'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor..

Appliquer seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et conditions figurant sur l'étiquette.

Les doses, les conditions et les mises en garde indiquées sur l'étiquette sont spécifiques à chaque produit. Lire toute l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. N'appliquer ce produit qu'à la dose recommandée sur l'étiquette pour les applications par voie aérienne. Si aucune dose n'est indiquée pour l'utilisation spécifique, ce produit ne peut être appliqué, quel que soit le type d'équipement aérien.

S'assurer que l'application est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit appliqué de façon non uniforme (application en bandes, irrégulière ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Appliquer le produit seulement quand les conditions météorologiques au site de traitement permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables propres à l'application par voie aérienne, décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde propres au produit

Lire toute l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-204-233-3461. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. Ce produit doit être appliqué en fonction des spécifications suivantes :

Volume : Appliquer la dose recommandée dans un volume de pulvérisation minimal de 55 litres par hectare.

Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette

Les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la lisière des habitats terrestres sensibles (tels que prairies, forêts, brise-vent, boisés, les haies, zones riveraines et zones arbustives), les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et habitats estuariens et marins.

Méthode d'application	Taux d'application	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :	
		Habitat aquatique d'un profondeur de	

2024-1494
04-10-2024

			Moins de 1 m	plus de 1 m	Habitat terrestre
Pulvérisateur agricole	Grandes cultures à raison de 0,38 à 0,5 L/ha		1	0	3
	Cultures jusqu'à 0,75 L/ha		1	0	5
Voie aérienne	Cultures jusqu'à 0,38 L/ha	Voilure fixe	1	0	85
		Voilure tournante	1	0	70
	Cultures jusqu'à 0,5 L/ha	Voilure fixe	1	0	100
		Voilure tournante	1	0	85
	Cultures jusqu'à 0,75 L/ha	Voilure fixe	1	0	150
		Voilure tournante	1	0	125

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions

2024-1494
04-10-2024

météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

APPLICATIONS POSTLEVÉE - CANOLA, DE LIN (Y COMPRIS DE FAIBLE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE VARIETES), LES TOURNESOLS (2-8 FEUILLE), SOJA (INCLUANT LES VARIÉTÉS DÉNOMMÉES «STS»), LUZERNE DE SEMENCE, LENTILLES, POIS (DE GRANDE CULTURE ET DE CONSERVE) ET LÉGUMINEUSES DE SEMIS DESTINÉES À LA PRODUCTION DE GRAINES; DANS L'OUEST DU CANADA SUR LA MOUTARDE ORIENTALE TYPES CONDIMENTAIRE ET À GRAINE OLÉAGINEUSE (Y COMPRIS LE CANOLA DE TYPE BRASSICA JUNCEA); LA MOUTARDE JAUNE ET BRUN; CRAMBE.

Agent tensioactif

AGENT TENSIOACTIF	TAUX
Concentré d'huile de culture	5 à 10 L par 1000 L de solution de pulvérisation
Merge*	5 à 10 L par 1000 L de solution de pulvérisation
MSO	5 à 10 L par 1000 L de solution de pulvérisation
Sure-Mix*	0,5% (0,5 L par 100 L de solution de pulvérisation)
NIS	0,25 – 0,5% v/v

L' IPCO Contender Herbicide doit être appliqué avec un agent tensioactif.

Pour une performance optimale, un concentré d'huile de culture de haute qualité est préféré. Lorsque le mélange en cuve avec d'autres herbicides, sélectionnez un adjuvant recommandé pour l'utilisation avec les deux produits.

Utilisez le taux plus élevé lorsque l'avoine sauvage ou le chiendent sont les mauvaises herbes principales, ou dans des conditions qui ne favorisent pas une bonne croissance.

Suivez les instructions décrites dans la section Instructions de mélange de cette étiquette.

Appliquer le taux spécifié d' IPCO Contender Herbicide avec un agent tensioactif au stade de la graminée d'herbe indiqué dans le tableau ci-dessous :

TAUX	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	STADE DE CROISSANCE DES FEUILLES
0,38 L/ha	Sétaire verte	2 ^e feuille au début du tallage
	Orge spontanée	2 ^e feuille au début du tallage
	Maïs spontané	2 – 6 feuilles
	Avoine spontanée	†2 feuilles au début du tallage
	Blé spontané	2 ^e feuille au début du tallage
	Folle avoine	1 – 5 feuilles sans talles
0,50 L/ha	Supprimées par 0,38 L/ha et:	
	Pied-de-coq	2 ^e feuille au début du tallage
	Folle avoine	†1 – 5 feuilles au début du tallage (jusqu'à deux talles)
	Panic d'automne	2 ^e feuille au début du tallage
	Panic capillaire	2 ^e feuille au début du tallage
Panic millet	2 ^e feuille au début du tallage	

2024-1494
04-10-2024

	Sétaire glauque	2 ^e feuille au début du tallage
	Orge queue d'écureuil	3 feuilles à 4 feuilles + talles
	brome des toits	2-5 feuilles
	Brome du Japon	2-5 feuilles
	Mauvaises Herbes Réprimées Chiendent	2 – 6 feuilles
0,75 L/ha	Supprimées par 0,50 L/ha et	2 – 6 feuilles
	Chiendent	

† meilleurs résultats sur l'avoine spontanée / la folle avoine, si le traitement est fait avant que le tallage commence

NOTE : Utiliser le taux élevé de XA Oil Concentrate ou de Merge lorsque la folle avoine ou le chiendent sont les mauvaises herbes cibles principales, ou dans des conditions non favorables à une bonne croissance.

Lorsque vous utilisez un seul herbicide pour les mauvaises herbes à feuilles larges, attendre un minimum de 24 heures après l'application de l'IPCO Contender Herbicide avant d'appliquer l'herbicide pour les mauvaises herbes à feuilles larges ou attendre 7 jours après l'application de l'herbicide pour les mauvaises herbes à feuilles larges avant d'appliquer l'IPCO Contender Herbicide.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES AUX CULTURES

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec représentant local en composant le 1-800-960-4318 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

NOTE - Se référer aux :

- MODE D'EMPLOI de la présente étiquette pour connaître la liste des options d'agents tensioactifs
- MODE D'EMPLOI de la présente étiquette pour connaître la liste complète des mauvaises herbes graminées et leurs stades de suppression.
- PRÉCAUTIONS D'EMPLOI de la présente étiquette pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'application du produit et/ ou les précautions d'emploi.
- PRÉPARATION DU MATÉRIEL DE PULVÉRISATION de la présente étiquette pour obtenir les directives sur le mélange.

CULTURE	TAUX	COMMENTAIRES
Luzerne de semence	0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE OU AÉRIENNE • N'effectuer qu'une seule application par saison.
	PLUS	
	Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	
Lin (incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique)	0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE OU AÉRIENNE • N'effectuer qu'une seule application par saison.
	PLUS	
	Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	
Lentilles, pois (de grande culture et de conserve)	0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE OU AÉRIENNE • N'effectuer qu'une seule application par saison.
	PLUS	
	Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	
Pois chiches (l'Ouest du Canada exclusivement)	0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE OU AÉRIENNE • N'effectuer qu'une seule application par saison. • Appliquer au moins 100 litres d'eau par hectare. • Le DAAR est de 85 jours pour les pois chiches. • Si des produits d'association sont mélangés en cuve, respecter le DAAR le plus restrictif. • •
	PLUS	
	Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	
Moutarde orientale (type condimentaire et à graine oléagineuse) (Y COMPRIS LE CANOLA DE TYPE BRASSICA JUNCEA); LA MOUTARDE JAUNE ET BRUN) (l'Ouest du Canada exclusivement)	0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE OU AÉRIENNE • N'effectuer qu'une seule application par saison. • Le DAAR est de 64 jours pour la moutarde chinoise (y compris Brassica juncea de qualité canola) (de type condimentaire et oléagineux) (l'Ouest canadien seulement), la moutarde blanche et la moutarde brune et le crambé. • Si des produits d'association sont mélangés en cuve, respecter le DAAR le plus restrictif. • •
	PLUS	
	Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	
	0,38 – 0,50 L/ha IPCO Contender Herbicide	
	PLUS	
20 g/ha Muster®Toss-N-Go®	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE OU AÉRIENNE • N'effectuer qu'une seule application par saison. • Se référer à l'étiquette de l'herbicide Muster Toss-N-Go pour voir les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées • Aucun agent tensioactif additionnel n'est nécessaire lorsqu'on utilise Merge ou Sure-Mix • NOTE: le tabouret des champs est supprimé avec 20 g/ha de Muster Toss-N-Go lorsqu'il est mélangé en réservoir avec l'IPCO Contender Herbicide et Merge ou Sure-Mix 	
PLUS		
Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)		
Colza Canola	0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE OU AÉRIENNE • N'effectuer qu'une seule application par saison.
	PLUS	

2024-1494
04-10-2024

Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	
0,38 – 0,50 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none">• APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT• N'effectuer qu'une seule application par saison.
PLUS	

	<p>20 - 30 g/ha Muster® Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer à l'étiquette de l'herbicide Muster pour voir les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées. • Aucun agent tensioactif additionnel n'est nécessaire lorsqu'on utilise Merge ou Sure-Mix. • NOTE: le tabouret des champs est supprimé avec 20 g/ha de l'herbicide Muster lorsqu'il est mélangé en réservoir avec l'IPCO Contender Herbicide et Merge ou Sure-Mix.
<p>TRIBENURON-METHYL TOLERANT TOURNESOLS</p>	<p>0,5 – 1 L/ha IPCO Contender Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>15 g/ha EXPRESS® SG Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer au stade de 2 à 8 feuilles des tournesols tolérants au tribénuron-méthyl tolérant (par exemple les tournesols ExpressSun™ SU7) et au stade de la feuille des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ci-dessous. • L'application doit être effectuée avec un volume minimum de pulvérisation de 55 L / ha.
<p>Soja (incluant les variétés dénommées "STS")</p>	<p>0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)</p> <p>0,38 – 0,63 L/ha IPCO Contender Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>36 g/ha Classic® Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE OU AÉRIENNE • N'effectuer qu'une seule application par saison. • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • N'effectuer qu'une seule application par saison. • Si les moments de traitement pour les mauvaises herbes graminées et à feuilles larges ne coïncident pas, une application consécutive de l'herbicide pour les mauvaises herbes graminées et à feuilles larges est requise afin d'assurer une suppression optimale des mauvaises herbes. • NOTE : Un mélange en réservoir des herbicides IPCO Contender Herbicide et Classic peut réduire la suppression de chiendent et sétaire glauque. Utiliser au moins 0,50 litres de IPCO Contender Herbicide par hectare. On obtiendra des résultats plus réguliers, effectuée l'application de IPCO Contender Herbicide à un taux de 0,63 g/L.

<p>0,63 L/ha IPCO Contender Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>8,25 – 12,0 g/ha Pinnacle® SG Toss-N-Go® Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>1,75 – 2,25 L/ha Basagran® Forte Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • Si les moments de traitement pour les mauvaises herbes graminées et à feuilles larges ne coïncident pas, une application consécutive de l'herbicide pour les mauvaises herbes graminées et à feuilles larges pourrait être requise afin d'assurer une suppression satisfaisante des mauvaises herbes. • NE PAS appliquer avant que le stade de développement de la culture soit de 1 à 2 feuilles trifoliées. • NOTE : Un mélange en réservoir des herbicides IPCO Contender Herbicide, Pinnacle SG Toss-N-Go et Basagran Forte peut réduire la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges. Pour une suppression optimale il est recommandé d'appliquer l'IPCO Contender Herbicide à un taux de 0,63 L/ha. • Lorsque les conditions de la culture ne conduisent pas à une bonne récolte, appliquer le taux le plus haut de XA Oil Concentrate. • ÉVITER LE GEL
<p>0,50 L/ha IPCO Contender Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>8,25 – 12,0 g/ha Pinnacle SG Toss-N-Go Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • Si les moments de traitement pour les mauvaises herbes graminées et à feuilles larges ne coïncident pas, une application consécutive de l'herbicide pour les mauvaises herbes graminées et à feuilles larges pourrait être requise afin d'assurer une suppression satisfaisante des mauvaises herbes. • NE PAS appliquer avant que le stade de développement de la culture soit de 1 à 2 feuilles trifoliées. • La suppression de l'abutilon peut être réduite lorsqu'on l'herbicide Pinnacle SG Toss-N-Go est mélangé en réservoir avec l'IPCO Contender Herbicide. Pour une suppression optimale on recommande d'appliquer les deux produits séparément. • Lorsque les conditions de la culture ne conduisent pas à une bonne récolte, appliquer le taux le plus haut de XA Oil Concentrate. • ÉVITER LE GEL

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les utilisations décrites ci-dessous n'a pas été rédigé par La Coopérative Interprovinciale Ltée. en vertu du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, La Coopérative Interprovinciale Ltée. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Se référer aux :

- MODE D'EMPLOI de la présente étiquette pour connaître la liste des options d'agents tensioactifs
- MODE D'EMPLOI de la présente étiquette pour connaître la liste complète des mauvaises herbes graminées et leurs stades de suppression.
- PRÉCAUTIONS D'EMPLOI de la présente étiquette pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'application du produit et/ ou les précautions d'emploi.
- PRÉPARATION DU MATÉRIEL DE PULVÉRISATION de la présente étiquette pour obtenir les directives sur le mélange.

CULTURE	TAUX	COMMENTAIRES
Moutarde d'Éthiopie (<i>Brassica carinata</i>)	0,38 – 0,5 L/ha IPCO Contender Herbicide PLUS	<ul style="list-style-type: none"> • TAUX D'APPLICATION (TERRESTRE OU AÉRIEN) • MODE D'EMPLOI de la présente étiquette pour connaître la liste complète des mauvaises herbes graminées et leurs stades de suppression. • Ne pas appliquer moins de 64 jours avant la récolte.
	0,5% v/v Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	
Gourgane ou fève des maris (sec) et Lupin à feuille étroite	0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide PLUS	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • Utilisez 100-400 litres d'eau / ha. • Faire une seule l'application en post levée par pulvérisation • NE PAS appliquer moins de 30 jours avant la récolte.
	0,5% v/v Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	
Trèfle rouge et le trèfle alsike établis destinés à la production de semence	0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide PLUS	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • NE PAS laisser paître le bétail dans la zone traitée ni couper les plants traités pour le fourrage au cours de l'année du traitement. • NE PAS appliquer moins de 30 jours avant la récolte. • Appliquer avant que le couvert végétal de la culture ne se referme • N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance. • Appliquer un volume de pulvérisation total d'au moins 100 litres par hectare.
	0,5% v/v Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	

GROUPE 9 – Cucurbitacées	0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide	<p>Incluant :</p> <p>Pastèque à confire; concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (la gourde hyotan et la courge bouteille), l'okra Chinois, margose à piquants, melon véritable (hybrides et/ou cultivars de <i>Cucumis melo</i>, y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons casaba, crenshaw, golden pershaw, honey ball, mango, honeydew et Santa Claus), citrouille, courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), courge d'hiver (y compris la courge musquée, le giraumon et la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti), pastèque (hybrides et/ou variétés de <i>Citrullus lanatus</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte. • Faire une application par année lorsque la culture est au stade de la feuille 2^e à la 6^e. • Utiliser au moins 100 litres d'eau / ha. • Ne pas entrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs dans les 12 heures suivant l'application.
	PLUS	
	0,5% v/v Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	
Camelina sativa	0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • Utiliser un volume de pulvérisation minimal de 100 L par ha • Ne pas appliquer moins de 64 jours avant la récolte • NE PAS utiliser de l'équipement en cabine ouverte si on traite plus de 290 ha/jour. Si on traite plus de 290 ha/jour, un équipement en cabine fermée, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes sont requis pour l'application. • Ne pas entrer ou permettre l'entrée dans les zones de traités des travailleurs dans les 4 jours suivant l'application pour le dépistage des activités dans la caméline.
	PLUS	
	0,5% v/v Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	
Légumineuses de semis destinées à la production de graines seulement (pour le lotier corniculé, le trèfle d'alsike, le trèfle rouge, le trèfle blanc, le mélilot et le sainfoin)	0,50 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • Appliquer avant la fermeture du couvert végétal pour optimiser l'action de la pulvérisation. • N'effectuer qu'une seule application par saison. • Utiliser un pulvérisateur correctement étalonné qui assurera la couverture complète des mauvaises herbes cibles. • Appliquer un volume de pulvérisation total d'au moins 100 litres/hectare. • NE PAS laisser paître le bétail dans la zone traitée ni couper les plants traités pour le fourrage au cours de l'année du traitement.
	PLUS	
	Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	
Féтуque rouge traçante établie destinée à la production de graines	0,50 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • Appliquer l'IPCO Contender Herbicide + Ally Herbicide mélangés en réservoir en post-levée sur la première zone d'infestation, alors que la féтуque rouge traçante établie se trouve entre les stades de la 2^e feuille et de la feuille étendard. Appliquer avant que le couvert végétal de la culture devienne assez dense pour empêcher l'herbicide de bien couvrir les mauvaises herbes cibles. • N'effectuer qu'une seule application par saison.
	PLUS	
	7,5 g/ha Ally® Herbicide	
	PLUS	
	Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	

Féтуque rouge traçante de semis ou établie destinée à la production de graines	0,50 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • Appliquer lorsque le chiendent se trouve entre les stades de la 2^e et la 6^e feuille et que les mauvaises herbes graminées se trouvent entre le stade de la 2^e feuille et le début du tallage. • Appliquer avant la fermeture du couvert végétal pour optimiser l'action de la pulvérisation. • N'effectuer qu'une seule application par saison. • Utiliser un pulvérisateur correctement étalonné qui assurera la couverture complète des mauvaises herbes cibles avec la solution à pulvériser. • Appliquer un volume total d'au moins 100 litres/hectare. • NE PAS laisser paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités de féтуque rouge traçante établie pour le fourrage au cours de l'année du traitement.
	PLUS	
	Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	
Haricot mange-tout	0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance. Appliquer lorsque les graminées annuelles nuisibles se trouvent entre les stades de la 2^e et la 6^e feuille et jusqu'au stade de la 3^e feuille de chiendent. • NE PAS appliquer dans les 30 jours précédant la récolte.
	PLUS	
	Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	
Betterave à sucre	0,38 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • Appliquer l'IPCO Contender Herbicide en post levée et pulvérisation à la volée sur les petites graminées nuisibles sorties de terre et qui se trouvent entre le stade de la 2^e feuille et le début du tallage. • Appliquer avant la fermeture du couvert végétal pour optimiser l'action de la pulvérisation. • En cas d'apparition d'une deuxième infestation des graminées annuelles ou céréales spontanées, effectuer une application supplémentaire (séquentielle) de l'IPCO Contender Herbicide à raison de 0,38 litre/hectare plus l'adjuvant recommandé. • Afin d'assurer une suppression optimale des mauvaises herbes graminées, céréales spontanées et chiendent, appliquer l'IPCO Contender Herbicide à raison de 0,75 litre/hectare plus l'adjuvant recommandé. • Ne pas dépasser un taux d'application saisonnier et cumulatif de 0,75 litre/hectare de l'IPCO Contender Herbicide par année. • Utiliser un pulvérisateur correctement étalonné qui assurera la couverture complète des mauvaises herbes cibles avec la solution à pulvériser. • NE PAS appliquer dans les 60 à 80 jours précédant la récolte. • Le délai d'attente entre les traitements (DAT) minimal est de 14 jours. •
	PLUS	
	Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	

<p>Haricots secs communs (de l'espèce <i>phaseolus vulgaris</i>) incluant mais sans s'y limiter à tous les types d'haricots secs communs indiqués sur cette étiquette)</p>	<p>0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide PLUS Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette, recommandations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • La tolérance des variétés d'haricots secs communs aux herbicides, y compris l'IPCO Contender Herbicide, peut d'haricots secs indiquées sur cette étiquette à été confirmée lorsque l'IPCO Contender Herbicide est appliqué de la façon indiquée. Puisque toutes les variétés d'haricots secs n'ont pas été vérifiées pour la tolérance à l'IPCO Contender Herbicide, le premier usage d l'IPCO Contender Herbicide devrait se faire sur une petite section de chaque variété afin de confirmer la tolérance avant de l'utiliser comme pratique régulière sur toute la culture. Contacter votre fournisseur de semences pour obtenir plus de détails concernant la tolérance de variétés spécifiques d'haricots secs communs à l'IPCO Contender Herbicide. • NE PAS appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. • N'effectuer qu'une seule application par saison.
<p>Haricot pinto, petit haricot rond blanc, haricot Great Northern, haricot rose et petit haricot riz (l'Ouest du Canada seulement)</p>	<p>0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide PLUS Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • Appliquer au moins 100 litres d'eau par hectare. • N'effectuer qu'une seule application par saison. • NE PAS appliquer dans les 30 jours précédant la récolte.
<p>BAIES DE SASKATOONS</p>	<p>0,38 L/ha à 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide PLUS 5 litres pour 1000 litres de pulvérisation (0,5 % v/v) Tensioactif (voir MODE D'EMPLOI de cette étiquette pour recommandations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer en une seule pulvérisation généralisée en postlevée dirigée vers le sol - Utiliser uniquement une application au sol. - Utiliser une pulvérisation dirigée pour minimiser la quantité de pulvérisation entrant en contact avec les baies de saskatoons. - Utiliser un minimum de 100 litres d'eau/ha. • - Ne pas appliquer dans les 41 jours précédant la récolte
<p>GROUPE DE CULTURES 11-09 : FRUITS À PÉPINS : pomme, azarole, pommette, mayhaw, nèfle, poire, poire asiatique, coing, coing chinois, coing japonais, tejocote, ainsi que les cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.</p>	<p>0,38 L/ha à 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide PLUS 5 litres pour 1000 litres de pulvérisation (0,5 % v/v) Tensioactif (voir MODE D'EMPLOI de cette étiquette pour recommandations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer en une seule pulvérisation généralisée en postlevée dirigée vers le sol - Utiliser uniquement une application au sol. - Utiliser une pulvérisation dirigée pour minimiser la quantité de pulvérisation entrant en contact avec les arbres fruitiers. - Utiliser un minimum de 100 litres d'eau/ha. • - Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte

2024-1494
04-10-2024

<p>GROUPE DE CULTURES 12-09 : FRUITS À NOYAU : abricot, abricot japonais, cerise noire, cerise de Nankin, cerise douce, cerise acidulée, jujube chinois, nectarine, pêche, prune, prune américaine, prune de plage, prune du Canada, prune cerise, prune Chicksaw, prune Damson, prune japonaise, prune Klamath, tailler le prunier, le prunier, la prunelle, ainsi que les cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.</p>	<p>0,38 L/ha à 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>5 litres pour 1000 litres de pulvérisation (0,5 % v/v) Tensioactif (voir MODE D'EMPLOI de cette étiquette pour recommandations)</p>	<ul style="list-style-type: none">- Appliquer en une seule pulvérisation généralisée en postlevée dirigée vers le sol- Utiliser uniquement une application au sol.- Utiliser une pulvérisation dirigée pour minimiser la quantité de pulvérisation entrant en contact avec les arbres fruitiers.- Utiliser un minimum de 100 litres d'eau/ha.• - Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte
---	--	--

2024-1494
04-10-2024

<p>SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07F : PETITS FRUITS GRIMPANTS, SAUF LES KIWIS FLUO :</p> <p>Raisin de la rivière Amur, groseille à maquereau, raisin, kiwi rustique, maypop, baie de Schisandra, ainsi que des cultivars, des variétés et des hybrides de ces produits.</p>	<p>0,38 L/ha à 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>5 litres pour 1000 litres de pulvérisation (0,5 % v/v) Tensioactif (voir MODE D'EMPLOI de cette étiquette pour recommandations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer en une seule pulvérisation généralisée en postlevée dirigée vers le sol - Utiliser uniquement une application au sol. - Utiliser une pulvérisation dirigée pour minimiser la quantité de pulvérisation entrant en contact avec les arbres fruitiers. - Utiliser un minimum de 100 litres d'eau/ha. • - Ne pas appliquer dans les 15 jours précédant la récolte
<p>Fève blanche, haricots rognons rouges et blancs, haricots noirs, haricot canneberge, haricots doliques à l'œil brun et à l'œil jaune, haricot de Lima, haricot mungo, haricot adzuki et haricot otebo (le sud de l'Ontario seulement)</p>	<p>0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • Appliquer lorsque les graminées annuelles se trouvent au stade foliaire de 2-5 feuilles. • N'effectuer qu'une seule application par saison. • NE PAS appliquer dans les 30 jours précédant la récolte
<p>Haricot pinto, haricot rose, haricot Great Northern et petit haricot rouge (l'Ouest du Canada seulement)</p>	<p>0,63 L/ha IPCO Contender Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>1,75 – 2,25 L/ha Basagran® Herbicide</p> <p>PLUS</p> <p>Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • N'effectuer qu'une seule application par saison. • NE PAS appliquer dans les 65 jours précédant la récolte.

Rutabagas (Ontario et Québec seulement)	0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • Appliquer lorsque les graminées annuelles se trouvent austade foliaire de 2-5 feuilles. • N'effectuer qu'une seule application par saison. • NE PAS appliquer dans les 30 jours précédant la récolte.
	PLUS	
	Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	
Chanvre industriel destiné à la production de fibres, graine et huile	0,38 – 0,75 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • Faire une application par saison de croissance quand la culture est au stade de la 2^e à la 6^e feuille (6 à 25 cm de hauteur). • Utiliser au moins 100 litres d'eau par hectare et une pression de pulvérisation de 210 à 275 kPa.
	PLUS	
	Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	
Soya (Ontario seulement)	0,38 L/ha IPCO Contender Herbicide	<ul style="list-style-type: none"> • APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT • Pour la suppression du cenchrus à épines longues, faire une seule application par pulvérisation en post levée au stade de la 2^e feuille jusqu'au stade du tallage. • NE PAS appliquer dans les 80 jours précédant la récolte.
	PLUS	
	Agent tensioactif (se référer à la section MODE D'EMPLOI dans cette étiquette, pour recommandations)	

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Nettoyer soigneusement toutes les traces de IPCO Contender Herbicide du matériel d'application immédiatement après usage. Rincer le réservoir, la pompe, les tuyaux, et la rampe à plusieurs reprises après avoir enlevé les buses et les tamis (les nettoyer à part). Ne pas nettoyer scrupuleusement l'équipement peut entraîner des dommages aux cultures de graminées pulvérisées par la suite.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des engrais, des semences, de la nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. NE PAS EXPOSER AU GEL.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

2024-1494
04-10-2024

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territoriale de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territoriale de réglementation responsable.

Pour le nettoyage des déversements, des fuites ou pour signaler un incendie : 1-800-424-9300 (24 heures)

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

® L'IPCO logo est une marque déposée de TMC Distributing Ltée.

Contender est une marque déposée de TMC Distributing Ltée. Utilisée sous licence

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs sociétés respectives.